

COLLOQUE

PROTECTION

DE L'ENFANCE

Sur le thème

L'ENFANCE, SA PROTECTION
ET SA DÉFENSE :
CELLE D'AUJOURD'HUI
ET DE DEMAIN

**5 DÉCEMBRE
2022**

Conseil national
des barreaux





COLLOQUE PROTECTION DE L'ENFANCE

5 DÉCEMBRE 2022

L'ENFANCE, SA PROTECTION ET SA DÉFENSE : CELLE D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

8 h 30 ACCUEIL CAFÉ

9 h 00 OUVERTURE, ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Jérôme GAVAUDAN, président du Conseil national des barreaux

9 h 10 GRAND ENTRETIEN

Charlotte CAUBEL, Secrétaire d'Etat auprès de la Première ministre, chargée de l'Enfance
Arnaud de SAINT REMY, vice-président de la commission Libertés et droits de l'Homme du CNB
responsable du GT droit des enfants

9 h 20 INTRODUCTION DES DÉBATS

Laurence ROQUES, présidente de la commission Libertés et droit de l'homme du CNB,

9 h 45

TABLE-RONDE N°1 - PLACE DE L'AVOCAT « GARANT DES DROITS DE L'ENFANT »

L'avocat d'enfants spécialement formé est le fil rouge du parcours de l'enfant. Il est le garant de l'exercice effectif de ses droits tout au long de son parcours en PE (favorise un traitement égal de chaque enfant devant la justice).

Les échanges viseront à s'interroger sur la place spécifique de l'enfant en PE, partie à la procédure pour toutes les décisions qui le concernent

A cet égard, la présence systématique de l'avocat en assistance éducative est-il la réponse appropriée à la préservation de son intérêt supérieur dans le cadre, par exemple, de l'accompagnement de l'enfant, des procédures qui le concerne, le suivi des décisions prises ?

Quel impact cette présence systématique peut-elle avoir sur le budget de l'état ?

Modérateur : Arnaud de SAINT REMY, vice-président de la commission Libertés et droits de l'Homme du CNB, responsable du GT droit des enfants

Perrine GOULET, députée de la Nièvre et présidente de la délégation aux droits des enfants de l'Assemblée nationale

Anne MORVAN-PARIS, sous-directrice de l'enfance et de la famille (SD2), Service des politiques sociales et médico-sociales, Direction générale de la cohésion sociale

Un représentant de l'Assemblée des Départements de France (ADF)

Nawel OUMER, membre du Conseil national des barreaux et du GT droit des enfants

Témoignage : d'une personne issue de l'aide sociale à l'enfance (ASE)



11 h15

TABLE-RONDE N°2 - REGARDS CROISÉS EUROPÉENS SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Les échanges auront pour vocation de s'interroger sur les procédures et approches pour les enfants en matière de PE en Europe ? Quel traitement réservé aux MNA à l'aune d'une énième réforme de l'immigration ? Quelle place pour l'avocat dans les procédures de PE en Europe ?

Modérateur : **Dominique ATTIAS**, présidente de la **fondation des avocats européens**

Cécile DELBROUCK, avocate au **barreau de Liège-Huy BELGIQUE**, spécialiste en droit de la famille, spécialiste en droit de la jeunesse, ancienne présidente et membre actuel de la Commission jeunesse du **barreau de Liège-Huy**

Josine BITTON, membre du **GT droit des mineurs** du **CNB** et du **GT du FBE** sur les MNA

Vincent TCHEN, professeur de droit public **Université de Rouen**

Ruby HARROLD-CLAESSON, avocate à **Gothenbourg (Suède)**, présidente du **Nordic Committee of Human Rights**

12 h45

COCKTAIL DÉJEUNATOIRE

14 h00

SESSION D'ATELIERS (2 ateliers au choix)

ATELIER 1 : ACTUALISATION : DÉSIGNATION DE L'AVOCAT DANS LE CADRE DES NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA LOI DU 7 FÉVRIER 2022 (DIT LOI « TAQUET »)

Cet atelier aura pour objet de relever les difficultés de mise en œuvre des articles 1186 CPC et de l'article 375 C. Civ. nouveau (issu de la loi « Taquet ») telles que les inégalités territoriales d'interprétation et ses conséquences en pratique. Quelles sont les pratiques des juges des enfants au regard de ses textes.

Il s'interrogera également :

- sur les avantages et les difficultés de la systématisation de la place de l'avocat d'enfant en AE pour les enfants discernant ou non.

- La place de l'Administrateur ad hoc (AAH) et si l'avocat d'enfant peut être AAH ?

Il sera l'occasion par ailleurs, de présenter l'expérience de désignation systématique de l'avocat dans le ressort du TJ des Hauts-de-Seine

Modératrice : **Nawel OUMER**, membre du **Conseil national des barreaux** et du **GT droit des enfants**

Isabelle CLANET DIT LAMANIT : membre du **GT droit des enfants du CNB**, bâtonnière élue du **barreau des Hauts-de-Seine** : « Désignation systématique de l'avocat - Illustrations et retours d'expérience »

Christine BLANC, 1^{ère} vice-présidente du **tribunal pour Enfants du TJ de Nanterre**

Gisèle DELCAMBRE, vice-présidente enfants au **TPE de Lille**, présidente de l'**association française des magistrats de la jeunesse (AFMJ)**

Isabelle GERDET, membre du **GT droit des enfants du CNB**

ATELIER 2 : L'ACCUEIL DE L'ENFANT : QUELLE SYNERGIE ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS ?

Cet atelier aura vocation à mettre en lumière l'importance de la collaboration des différents intervenants auprès de l'enfant : Juge/avocat de l'enfant/Educateur/ASE/Assistant familial lors du placement de l'enfant en famille d'accueil.

Il sera l'occasion de présenter des bonnes pratiques mais également les difficultés rencontrées telles que lors de la mise en œuvre des décisions du juge par les différents services en charge de les appliquer mais également lors du suivi du placement de l'enfant.

Modératrice : **Josine BITTON**, membre du **GT droit des mineurs du CNB**

Stéphanie BALESPOUEY, membre du **Conseil national des barreaux** et du **GT droit des enfants**, avocate d'enfant au **barreau de Tarbes**

Christina RINALDIS, Juge des enfants au **TJ de Paris**

Brigitte DJEBAR, éducatrice **ASE Seine-Saint-Denis**

Témoignage d'une assistante familiale



15h45

SESSION D'ATELIERS (2 ateliers au choix)

ATELIER 1 : LES OUTILS DE PROTECTION DES ENFANTS : QUELLE PLACE POUR L'AVOCAT ?

Cet atelier a comme objectif de s'interroger sur les contours et la valeur éducative de la justice restaurative appliquée aux enfants.

La justice restaurative est intégrée dans le Code de la justice pénale des mineurs. Elle permet aux auteurs d'infractions et aux victimes de dialoguer pour rétablir le lien social, réfléchir ensemble à l'acte commis et à ses conséquences et éviter la récidive » (Source : Guide ONPE). Des professionnels prendront la parole pour partager leurs retours d'expériences et entrevoir la mise en œuvre de la justice restaurative appliquée dans les champs de la protection de l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse.

Modérateur : **Isabelle ROTH**, membre du **GT droit des enfants du CNB**

Martine CAPOU, éducatrice **UEMO de Carpentras**, médiatrice en justice restaurative, chargée de la coordination du dispositif JR Mineurs sur le Vaucluse

Malvine CHAPELLE, avocate au **barreau de liège**

ATELIER 2 : LA PROTECTION DES JEUNES MAJEURS : DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

L'atelier présentera les apports de la loi du 7 février 2022 pour les jeunes majeurs tels que la fin des sorties sèches de l'ASE et la systématisation de l'accompagnement par les départements. Il en évaluera les impacts en pratique. Il questionnera l'effectivité du contrat jeune majeur (jusqu'à 21 ans), permet-il de passer de la protection à l'insertion et en conséquence à l'indépendance ? Il se posera la question de la place spécifique des MNA et des recours mis à disposition des jeunes en cas de refus de prise en charge ? Quel rôle pour l'avocat dans ce cadre ?

Enfin, il sera l'occasion de présenter l'expérience du département du Nord avec l'accompagnement « EVA » (Entrée dans la Vie Adulte).

Modérateur : **Carole SULLI**, membre du **GT droit des enfants du CNB**

Isabelle CORRALES, membre du **GT droit des enfants du CNB**, avocate d'enfant au **barreau de Lille**,

Alexandra WIEREZ, directrice Enfance Famille Jeunesse au sein du **Département du Nord** :
Présentation du dispositif EVA

Christophe DAADOUCH, formateur, Docteur en droit, co-président du Gisti

Témoignage : Un jeune majeur issu de **l'Aide sociale à l'enfance-ASE** (*sous réserve*)

17h15

CLOTURE

